

COMPÉTITIONS NATIONALES ARTISTIC SWIMMING (CN-AS)

RÈGLEMENT 6.2

MODIFICATIONS

18 août 2017	Projet de résumé de tous les règlements de championnats en un seul, en tenant compte des modifications dans le RGC 2017 et les <i>Fina-Rules</i> (World Aquatics) 2017-2021.
25 septembre 2017	Proposition définitive à l'assemblée sportive extraordinaire «Artistic Swimming» du 30.09.2017, après évaluation des résultats de la consultation.
30 septembre 2017	Décision par l'assemblée sportive de la partie 1 et des modes d'exécution de chaque compétition nationale.
16 octobre 2017	Publication sur le site internet de la FSN (Swiss Aquatics), après remaniement rédactionnel.
26 septembre 2018	Modifications selon les demandes approuvées à l'Assemblée sportive Artistic Swimming du 21.04.2018.
10 juillet 2019	Modifications selon les demandes approuvées à l'Assemblée sportive Artistic Swimming du 27.04.2019.
5 mai 2020	Modifications selon les demandes approuvées à l'Assemblée sportive Artistic Swimming du 25.04.2020
30 avril 2021	Modifications selon les demandes approuvées à l'Assemblée sportive Artistic Swimming du 24.04.2021
1 ^{er} janvier 2023	Provisorische Anpassungen an die World Aquatics-Rules 2022 Definitive Genehmigung an der Sportversammlung Artistic Swimming 22.04.2023
22 avril 2023	Modifications selon les demandes approuvées à l'Assemblée sportive Artistic Swimming du 22.04.2023
20 avril 2024	Modifications selon les demandes approuvées à l'Assemblée sportive Artistic Swimming du 20.04.2024
26 avril 2025	Modifications selon les demandes approuvées à l'Assemblée sportive Artistic Swimming du 26.04.2025

SUPPLIERS



NOSERGROUP

PARTNERS



SWISSLOS



VALIDITÉ

La présente édition de ce règlement contient toutes les modifications adoptées jusqu'à et y compris l'Assemblée sportive de «Swiss Artistic Swimming» du 24.04.2021, ainsi que toutes les modifications provisoires proposées pour approbation lors de l'assemblée sportive de « Swiss Artistic Swimming » du 20.04.2024.

SWISS AQUATICS

La directrice sportive «Artistic Swimming» :
Vanessa-Nadège Ducoloné

TERMINOLOGIE

Lors du *congrès Fina* (World Aquatics) au mois de juillet 2017 à Budapest, le terme «Synchronised Swimming» a été remplacé par «Artistic Swimming». Au sein de la FSN (Swiss Aquatics), les termes «Natation Synchronisée» et «Swiss Synchro» peuvent continuer à être utilisés jusqu'à nouvel ordre.

Les termes utilisés dans le règlement, comme branche sportive, directeur ou directrice sportive, direction sportive, secrétariat sportif, nageur-euse, règle de compétition, compétition, épreuves, juge, juge arbitre, licence et de droit de départ se réfèrent toujours à la branche sportive «Artistic Swimming» et pas à d'autres branches sportives de Swiss Aquatics

Pour les noms propres de épreuves, parties d'épreuves et les figures, le terme anglais utilisé figure, en règle générale, en italique. Lorsque le terme est utilisé pour la première fois la traduction française se trouve entre parenthèses.

En cas de divergences entre la version allemande et la version française, c'est la version allemande qui prévaut. En cas de divergences entre les traductions des *World Aquatics -Rules* dans ce règlement et le texte publié dans le manuel de *World Aquatics*, c'est le texte du manuel de *World Aquatics* qui fait foi.

CONTENU

1.	RÈGLES COMMUNES, VALABLES POUR TOUTES LES COMPÉTITIONS NATIONALES	6
1.1	GÉNÉRAL	6
1.1.1	CHAMP D'APPLICATION	6
1.1.2	VALIDITÉ DES RÈGLEMENTS	6
1.2	COMPÉTENCES	6
1.2.1	ATTRIBUTION	6
1.2.2	CAHIER DES CHARGES	7
1.2.3	INVITATION	7
1.2.4	DÉROULEMENT	7
1.3	INSCRIPTIONS, INSCRIPTIONS TARDIVES, RETRAITS, ABSENCES	7
1.3.1	FRAIS D'INSCRIPTIONS	7
1.3.2	INSCRIPTIONS, INSCRIPTIONS TARDIVES	8
1.3.3	RETRAIT, ABSENCE AU DÉPART	8
1.4	JURY DE COMPÉTITION	8
1.4.1	PLAN D'ENGAGEMENT DES JUGES	8
1.4.2	OBLIGATION DE FOURNIR DES JUGES ET DES JUGES F	8
1.4.3	UTILISATION DES PÉNALITÉS FINANCIÈRES	9
1.4.4	REMBOURSEMENT DES FRAIS DES PERSONNES NOMMÉES PAR LA DIRECTION SPORTIVE	9
1.5	MÉDAILLES, PRIX SPÉCIAUX ET CHALLENGES	10
2.	SWISS OPEN CHAMPIONSHIP	11
2.1	MODE D'EXÉCUTION	11
2.1.1	BUT	11
2.1.2	CATÉGORIES	11
2.1.3	CONDITIONS DE PARTICIPATION	11
2.1.4	ÉPREUVES	11
2.2	DÉROULEMENT	12
2.2.1	DISPOSITIONS D'EXÉCUTION	12
2.2.2	OBLIGATION DE METTRE DES JUGES À DISPOSITION	12
2.2.3	DISTINCTIONS	12

3.	CHAMPIONNAT SUISSE	13
3.1	MODE D'EXÉCUTION	13
3.1.1	BUT	13
3.1.2	CATÉGORIES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION	13
3.1.3	ÉPREUVES	13
3.2	DÉROULEMENT	14
3.2.1	DISPOSITIONS D'EXÉCUTION	14
3.2.2	DISTINCTIONS	14
4.	CHAMPIONNAT SUISSE DE LA RELÈVE	15
4.1	MODE D'EXÉCUTION	15
4.1.1	BUT	15
4.1.2	CATÉGORIES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION	15
4.1.3	ÉPREUVES	15
4.2	COMPÉTITION DE QUALIFICATION	17
4.2.1	DISPOSITIONS D'EXÉCUTION	17
4.2.2	LISTE DE RÉSULTATS, ORDRE DE QUALIFICATION	17
4.2.3	DISTINCTIONS	18
4.3	COMPÉTITIONS POUR LE TITRE	18
4.3.1	DISPOSITIONS D'EXÉCUTION	18
4.3.2	DISTINCTIONS	18
5.	CHAMPIONNAT SUISSE DES MASTERS	20
5.1	MODE D'EXÉCUTION	20
5.1.1	BUT	20
5.1.2	CONDITIONS DE PARTICIPATION	20
5.1.3	CATÉGORIES	20
5.1.4	ÉPREUVES	20
5.2	DÉROULEMENT	21
5.2.1	DISPOSITIONS D'EXÉCUTION	21
5.2.2	DISTINCTIONS	21
5.3	PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS D'EUROPE OU DU MONDE DES MASTERS	21

6.	INTERNATIONAL SWISS YOUTH COMPETITION	23
6.1	MODE D'EXÉCUTION	23
6.1.1	BUT	23
6.1.2	CATÉGORIES	23
6.1.3	PROGRAMME DES ÉPREUVES	23
6.2	DÉROULEMENT	24
6.2.1	MODALITÉ D'EXÉCUTION	24
6.2.2	OBLIGATION DE METTRE DES JUGES À DISPOSITION	24
6.2.3	DISTINCTIONS	25
7.	KIDS LIGA CUP	26
7.1	MODE D'EXÉCUTION	26
7.1.1	BUT, DURÉE	26
7.1.2	CATÉGORIES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION	26
7.1.3	ÉPREUVES	26
7.2	DÉROULEMENT	27
7.2.1	DISPOSITIONS D'EXÉCUTION	27
7.2.2	DISTINCTIONS	27

1. RÈGLES COMMUNES, VALABLES POUR TOUTES LES COMPÉTITIONS NA- TIONALES

1.1 GÉNÉRAL

1.1.1 CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions de ce règlement régissent le déroulement des compétitions nationales suivantes dans la discipline «Artistic Swimming», pour lesquelles «Swiss Artistic Swimming» est l'organisateur conformément à l'art.

1.2.1 du règlement de compétition (RC-AS).

Il s'agit des :

- Championnats suisses :
 - Swiss Open Championship (SO-AS);
 - Championnat suisse (CS-AS);
 - Championnat suisse de la relève (CR-AS);
 - Championnat suisse des Masters (CM-AS).
- Autres compétitions nationales :
 - International Swiss Youth Competition (YC-AS);
 - Kids Liga Cup (KL-AS).

1.1.2 VALIDITÉ DES RÈGLEMENTS

Les règlements sportifs transversaux de Swiss Aquatics demeurent valables. Leur connaissance est supposée et elles ne seront pas répétées ici.

En particulier les dispositions des règlements suivants de la discipline sportive «*Artistic Swimming*» font foi, sauf si des différences sont précisées dans ce règlement :

- Règl. 6.1 "Règlement de compétition" (RC-AS);
- Règl. 6.5 "Brevets de juge-arbitre et de juge" (BJ-AS);
- Règl. 6.6 "Règlement des tests" (TE-AS).

1.2 COMPÉTENCES

1.2.1 ATTRIBUTION

La direction sportive :

- définit l'infrastructure requise pour chaque compétition nationale;
- recherche des organisateurs exécutifs locaux potentiels;
- discute avec les candidats des bases du cahier des charges à établir;
- attribue les compétitions nationales;
- fixe la durée nécessaire de la compétition et les dates d'exécution.

Si une compétition ne peut pas être attribuée, elle n'aura pas lieu durant l'année concernée.

1.2.2 CAHIER DES CHARGES

La·le directeur·trice sportif·ve établit après attribution d'une compétition nationale un cahier des charges, contenant entre autres, les installations requises (ayant déjà été annoncées), le matériel à mettre à disposition, les détails de l'organisation et les accords financiers. Il sera signé par l'organisateur et l'organisateur exécutif et lie contractuellement tous les participants à l'organisation.

La direction sportive, ou le·la suppléant·e désigné·e par la direction sportive, attribue le·la juge arbitre, le·la responsable des résultats et le cas échéant, après discussion avec l'organisateur exécutif, d'autres fonctionnaires aux postes clés comme juge arbitre assistant, *evaluator* et/ou *observer*.

L'organisateur exécutif est tenu de fournir un logement, le transport sur place et les repas pour un membre de la direction sportive et pour les fonctionnaires précisés au deuxième paragraphe.

1.2.3 INVITATION

Le secrétariat sportif rédige l'invitation conformément au cahier des charges et, le cas échéant, aux autres accords avec l'organisateur exécutif.

La·le directeur·trice sportif·ve approuve l'invitation.

Le secrétariat sportif :

- publie aussi rapidement que possible, mais au plus tard 30 jours avant le délai d'inscription, l'invitation et le programme provisoire sur le site Internet de Swiss Aquatics;
- envoie l'invitation de manière électronique à :
 - tous les clubs, qui ont des nageur·euse·s licencié·e·s;
 - toutes les associations membres;
 - tous les membres du comité central et à la direction sportive;
 - la·le juge arbitre et aux autres juges ayant des postes clés.

Si une compétition nationale est ouverte à l'international, l'invitation part également par écrit ou par voie électronique avec une invitation personnelle aux fédérations étrangères indiquées par la·le directeur·trice sportif·ve.

1.2.4 DÉROULEMENT

La·le juge arbitre fixe aussi rapidement que possible, en collaboration avec l'organisateur exécutif, le programme provisoire de la compétition et après réception des inscriptions le programme définitif.

1.3 INSCRIPTIONS, INSCRIPTIONS TARDIVES, RETRAITS, ABSENCES

1.3.1 FRAIS D'INSCRIPTIONS

Les montants des frais d'inscriptions pour les clubs de Swiss Aquatics sont fixés par l'assemblée sportive.

Les participants étrangers à la Swiss Youth Competition, au Swiss Open et au Championnat Suisse des Masters paient un montant réduit par nageur·euse. Les équipes nationales ne paient pas de frais d'inscription.

Le montant des frais d'inscriptions doit figurer explicitement dans l'invitation.
Le secrétariat sportif établit des factures pour les frais d'inscriptions.

1.3.2 INSCRIPTIONS, INSCRIPTIONS TARDIVES

Toutes les inscriptions de nageur·euse·s ou d'équipes, qui sont autorisé·e·s à participer, doivent être effectuées par les clubs ou les fédérations étrangères sur le formulaire prescrit. Elles doivent être transmises au secrétariat sportif à la date indiquée dans l'invitation.

Les inscriptions tardives ne sont acceptées que dans des cas exceptionnels. La·le directeur·trice sportif·ve décide finalement sur l'acceptation ou le refus d'une inscription tardive et facture des frais d'administration de CHF 50.-.

1.3.3 RETRAIT, ABSENCE AU DÉPART

Si un·e nageur·euse ou un groupe ne participe pas à la compétition sans annonce de retrait dans les délais impartis (selon l'invitation) les frais d'inscriptions seront facturés.

Tous les frais supplémentaires (sur justificatif) encourus par l'organisateur en raison de l'annulation peuvent être facturés au club. Les frais d'hébergement et de transport ainsi que les repas réservés par l'organisateur restent dus.

Si un certificat médical est fourni dans les trois (3) jours après la compétition, seul le montant des frais d'inscriptions sera facturé.

1.4 JURY DE COMPÉTITION

1.4.1 PLAN D'ENGAGEMENT DES JUGES

La·le juge arbitre :

- établit à la réception des inscriptions un plan provisoire d'engagement des juges;

1.4.2 OBLIGATION DE FOURNIR DES JUGES ET DES JUGES F

Chaque club membre de Swiss Aquatics participant à une compétition nationale doit mettre à disposition des juges d'évaluation qualifié·e·s de son club, pour toute la durée de la compétition, en fonction du nombre de nageur·euse·s inscrit·e·s, selon la clé suivante :

- 1 - 10 nageur·se·s 1 juge qualifié·e
 1 *Difficulty Controller* et/ou *Synchronization Controller*
- 11 - 20 nageur·euse·s 2 juges qualifié·e·s
 1 *Difficulty Controller* et/ou *Synchronization Technical Controller*
- plus de 20 nageur·euse·s 2 juges qualifié·e·s.
 2 *Difficulty Technical Controller* et/ou *Synchronization Technical Controller*

La·le juge arbitre et / ou le·la responsable des résultats ne peuvent pas être comptabilisé·e·s comme juge d'évaluation.

De plus il doit, pour toute la durée de la compétition, mettre au moins un·e *Secretary* à disposition. Si un club membre de Swiss Aquatics ne peut pas mettre à disposition le nombre de juges qualifié·e·s, *Difficulty Technical Controllers*, *Synchronization Technical Controllers* et *Secretary* selon l'article 1.4.1, il doit organiser un remplacement approprié à ses frais. Si le club n'y parvient pas, la·le juge arbitre peut refuser le départ à ce club pour manque de juges.

1.4.3 UTILISATION DES PÉNALITÉS FINANCIÈRES

Les pénalités financières de tous genres seront exclusivement utilisées pour financer l'engagement de juges manquant·e·s et/ou supplémentaires lors des compétitions nationales. Si en fin d'année comptable un montant résiduel figure dans les comptes, celui-ci sera transféré dans le nouvel exercice comptable.

Le montant des frais peut être fixé chaque année par la direction, afin d'assurer, sur la base de l'expérience acquise, de couvrir les frais d'engagement de juges supplémentaires. Les indemnités indiquées à l'article 1.4.4 peuvent servir de référence.

Le secrétariat sportif établit les factures concernant le nombre insuffisant de juges.

1.4.4 REMBOURSEMENT DES FRAIS DES PERSONNES NOMMÉES PAR LA DIRECTION SPORTIVE

L'organisateur exécutif est tenu de prendre en charge l'hébergement, le transport sur place et les repas du·de la juge arbitre, de son assistant·e, du·de la responsable des résultats et d'un membre de la direction sportive.

«Swiss Artistic Swimming» prend en charge :

- les frais de voyage jusqu'au lieu de la compétition des personnes nommées au paragraphe 1,
- tous les frais des autres *Officials* (fonctionnaires) nommés par la direction sportive.

Les conditions de la table ci-dessous sont valables :

Repas Remboursement des frais, resp. prestations en nature : - Dîner 1 repas ou Fr. 35.-; - Souper 1 repas ou Fr. 40.- (seulement si un retour au domicile le même jour est impossible)
Nuitées y compris le petit déjeuner - Nuitée dans une chambre double réservée par l'organisateur exécutif : remboursement des frais selon la facture. - Nuitée organisée par ses propres moyens : remboursement des frais au maximum 80.- Frs par personne. - Les frais de nuitées ne sont accordés que si la compétition se déroule à plus de 20 Km du domicile. - Si la compétition a lieu à plus de 200 Km du domicile et qu'elle commence à 9h00 ou plus tôt, les frais de nuitées pour le soir d'avant sont accordés.
Voyage A partir d'un jour d'engagement, pour autant que la personne ait eu des frais de transport, ils se montent à : Prix d'un billet ½ tarif en 2 ^{ème} classe (ou plus avantageux) - Les frais de transports ne sont remboursés que si la compétition a lieu à plus de 20 Km du domicile

Dans certains cas spéciaux, la-le directeur·trice sportif·ve peut définir différentes conditions.

1.5 MÉDAILLES, PRIX SPÉCIAUX ET CHALLENGES

Pour toutes les compétitions, à charge de l'organisateur, seront remises :

1^{er} rang : médaille d'or / 2^{ème} rang : médaille d'argent / 3^{ème} rang : médaille de bronze.

Les médailles pour le Swiss Open Championship et pour le Championnat Suisse devront être différentes de celles des autres compétitions nationales.

La direction sportive peut décider de délivrer des diplômes pour les nageur·euse·s / équipes classées aux rangs 4 à 6; si tel est le cas, cela doit être indiqué dans l'invitation.

Les challenges et les prix spéciaux ne peuvent être donnés qu'avec le consentement de la-le directeur·trice sportif·ve.

2. SWISS OPEN CHAMPIONSHIP

2.1 MODE D'EXÉCUTION

2.1.1 BUT

Le Swiss Open Championship :

- vise essentiellement à la promotion du sport d'élite;
- offre à tous les clubs suisses la possibilité de participer à une compétition internationale;
- permet la comparaison avec des équipes étrangères.
-

Il peut se dérouler chaque année avant la fin de la saison.

2.1.2 CATÉGORIES

Les épreuves se déroulent dans une seule catégorie.

La direction sportive peut, le cas échéant, proposer une deuxième catégorie. Le déroulement de celle-ci doit être publié en même temps que l'invitation.

2.1.3 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les nageur·euse·s des équipes de la Suisse doivent :

- être âgé·e·s de 13 ans ou plus dans l'année civile en cours;
- être titulaires du test requis pour leur catégorie d'âge

Pour la participation d'équipes nationales de fédérations étrangères, les conditions de qualification des dites Fédérations sont valables.

2.1.4 ÉPREUVES

Le programme de la compétition comprend les épreuves suivantes selon les *World Aquatics-Rules 2023-2025*.

<i>Solo</i> <i>Male Solo</i> <i>Duet</i> <i>Mixed Duet</i> <i>Team</i>	Pour chacune des cinq épreuves : - <i>Technical Routine</i> , compétition séparée avec classement immédiat, sans finale - <i>Free Routine</i> , compétition séparée avec classement immédiat, sans finale
<i>Acrobatic Routine</i>	<i>Acrobatic Routine</i> , compétition séparée avec classement immédiat, sans finale Pour participer à l' <i>Acrobatic Routine</i> , tou·te·s les rs·ses doivent être titulaires du test exigé pour leur catégorie d'âge.

En *Solo*, *Male Solo*, *Duet* et en *Mixed Duet* un club / une nation peut participer avec trois (3) nageur·euse·s / *Duets* en *Technical Routines* et trois (3) nageur·euse·s / *Duets* en *Free Routines*, dans les autres épreuves avec autant d'équipes qu'ils le désirent.

2.2 DÉROULEMENT

2.2.1 DISPOSITIONS D'EXÉCUTION

Les *Required Elements* correspondent aux *World Aquatics-Rules* en vigueur :

- *Technical Routine* Appendix II et Appendix III.
- *Free Routines* Appendix III
- *Acrobatic Routine* Appendix III und Appendix IV.

Pour toutes les épreuves :

- toutes les équipes participent ensemble dans la même catégorie;
- l'ordre des départs est tiré au sort en fonction des inscriptions reçues.

Les listes de résultats seront fournies en deux versions :

- un classement général regroupant tout·e·s les nageur·euse·s;
- un classement national pour les nageur·euse·s inscrit·e·s par les clubs membres de Swiss Aquatics;

2.2.2 OBLIGATION DE METTRE DES JUGES À DISPOSITION

Les clubs étrangers / sélections nationales mettent au minimum 1 juge qualifié·e à disposition.

Pour les clubs suisses l'article 1.4.2 de ce règlement est valable.

Dans chaque *Routine Panel*, cinq (5) juges qualifié·e·s doivent être engagé·e·s. Pour toutes les *Routines*, deux groupes doivent être engagés lors de trois (3) *Technical Controllers* respectifs : un (1) *Difficulty Technical Controller* (DTC) et deux (2) *Difficulty Assistant Technical Controllers* (DATC).

2.2.3 DISTINCTIONS

Pour chaque Routine des six épreuves des médailles seront remises et cela pour les deux classements conformément à l'art. 2.2.1, paragraphe 3. Les médailles des deux classements doivent pouvoir être différenciées.

Les titres suivants sont décernés en fonction du classement général pour chaque épreuve :

Swiss Open Champion *Technical Routine* ou *Free Routine*
pour l'année 20xx
Solo / Male Solo / Duet / Mixed duet / Team / Acrobatic Routine

3. CHAMPIONNAT SUISSE

3.1 MODE D'EXÉCUTION

3.1.1 BUT

Le Championnat suisse vise la promotion du sport d'Elite dans les clubs suisses.
Il se déroule annuellement au printemps.

3.1.2 CATÉGORIES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves se déroulent dans la catégorie Elite 13 ans et plus âgé-e-s; la ou le nageur-euse doivent être titulaires du test requis dans leur catégorie d'âge.

3.1.3 ÉPREUVES

Le programme de la compétition comprend les épreuves suivantes selon les World Aquatics -Rules :

<i>Solo</i> <i>Male Solo</i> <i>Duet</i> <i>Mixed Duet</i> <i>Team</i>	Pour chacune des cinq épreuves : - <i>Technical Routine</i> , compétition séparée avec classement immédiat, sans finale - <i>Free Routine</i> , compétition séparée avec classement immédiat, sans finale
<i>Acrobatic Routine</i>	- <i>Free Routine</i> , avec classement immédiat, sans finale

Pour les *Technical Routine* et *Free Routine* en *Solo*, *Male Solo*, *Duet* et *Mixed Duet*, cinq (5) équipes par club» peuvent être inscrites.

En *Team*, et en *Acrobatic Routine*, les clubs peuvent participer avec le nombre d'équipes qu'ils désirent.

Un-e nageur-euse ne peut nager que dans une seule équipe dans chacune des épreuves mentionnées.

Tou-te-s les nageurs-euses autorisé-es à prendre le départ doivent être en possession du test exigé dans leur catégorie d'âge.

3.2 DÉROULEMENT

3.2.1 DISPOSITIONS D'EXÉCUTION

Les *Required Elements* correspondent aux *World Aquatics-Rules* en vigueur :

- *Technical Routines* Appendix II et Appendix III,
- *Free Routines* Appendix III,
- *Acrobatic Routine* Appendix III et Appendix IV.

Le tirage au sort de l'ordre de départs de toutes les épreuves de toutes les catégories est effectué en fonction des inscriptions reçues selon les *World Aquatics-Rules*.

Dans chaque *Routine Panel*, cinq (5) juges qualifié-e-s doivent normalement être engagé-e-s. Le-la juge arbitre peut décider s'il en accepte trois (3). Pour toutes les *Routines*, deux groupes doivent être engagés lors de trois (3) *Technical Controllers* respectifs : un (1) *Difficulty Technical Controller* (DTC) et deux (2) *Difficulty Assistant Technical Controllers* (DATC).

3.2.2 DISTINCTIONS

Des médailles sont attribuées pour toutes les compétitions.

En outre, les titres suivants seront décernés:

Champion-ne suisse *Technical Routine / Free Routine*
pour l'année 20xx
Solo / Male Solo / Duet / Mixed Duet / Team
resp.

Champion-ne suisse en *Acrobatic Routine*
pour l'année 20xx

En outre, un classement des clubs sera établi selon le Club Ranking System. Le premier club du classement devrait être récompensé par un prix ou un diplôme (il appartient à l'organisateur de la compétition de fournir le prix).

4. CHAMPIONNAT SUISSE DE LA RELÈVE

4.1 MODE D'EXÉCUTION

4.1.1 BUT

Le Championnat suisse des espoirs vise le soutien et le développement du sport de performance auprès des jeunes nageur·euse·s.

Il se déroule annuellement dans la première moitié de l'année en trois parties, chacune comme compétition séparée, à des dates différentes :

- a. Les compétitions de qualification comme condition préalable à la participation à la compétition pour le titre ;
- b. Compétitions pour le titre pour les catégories J1 et J3 ;
- c. Compétitions pour le titre des catégories J2 (et enfin Master).

4.1.2 CATÉGORIES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les catégories suivantes sont proposées :

- Jeunesse 3 12 ans et plus jeunes :
les nageuses doivent être en possession du test 3
- Jeunesse 2 15 ans et plus jeunes ;
les nageuses doivent être en possession du test 4
- Jeunesse 1 18 ans et plus jeunes :
les nageuses doivent être en possession du test 5.

Pour les compétiteurs masculins, les catégories suivantes sont proposées :

- Jeunesse 3 12 ans et plus jeunes :
les nageurs doivent être en possession du test 3
- Jeunesse 2 16 ans et plus jeunes ;
les nageurs doivent être en possession du test 4
- Jeunesse 1 20 ans et plus jeunes :
les nageurs doivent être en possession du test 5.

Un·e ou plusieurs athlètes de la catégorie inférieure peuvent participer à la catégorie supérieure SANS être en possession du test requis par la catégorie supérieure ; il suffit qu'ils·elles aient le test de leur catégorie d'adhésion.

4.1.3 ÉPREUVES

Le programme de la compétition comprend les épreuves suivantes selon les *World Aquatics-Rules* :

<i>Solo</i> <i>Male Solo</i> <i>Duet</i> <i>Mixed Duet</i> <i>Team</i>	Jeunesse 3 Jeunesse 2	Pour chacune des cinq épreuves et chacune des deux catégories : - <i>Figure Session</i> et <i>Free Routine</i> Le classement s'obtient pour chaque catégorie par le total des points obtenus lors de la <i>Figure Sessions</i> et de la <i>Free Routine</i> , chacun comptant pour 100%.
	Jeunesse 1	Pour chacune des cinq épreuves : -- <i>Technical Routine</i> , sans <i>Figure Session</i> , avec classement immédiat. -- <i>Free Routine</i> , sans <i>Figure Session</i> , avec classement immédiat.
<i>Free Combination</i>	Jeunesse 3 Jeunesse 2	Pour cette épreuve et chacune des deux catégories : - <i>Figure Session</i> und <i>Free Combination</i> . Le classement s'obtient pour chaque catégorie par le total des points obtenus lors de la <i>Figure Session</i> et de la <i>Free Combination</i> , chacun comptant pour 100%. Pour pouvoir participer à la <i>Free combination</i> le test requis pour leur catégorie d'âge est obligatoire pour tout·e·s les nageur·euse·s.
<i>Acrobatic Routine</i>	Jeunesse 1	<i>Acrobatic Routine</i> , avec classement immédiat. Pour pouvoir participer à l' <i>Acrobatic Routine</i> , le test requis pour leur catégorie d'âge est obligatoire pour tout·e·s les nageur·euse·s.

Tout·e·s les nageur·euse·s qui sont inscrit·e·s dans les catégories Jeunesse 3 et Jeunesse 2 doivent participer à la compétition de qualification dans leur catégorie et ainsi se qualifier pour la participation à la compétition pour le titre.

Les nageur·euse·s de la catégorie Jeunesse 1 ne doivent pas participer à la compétition de qualification; elles·ils sont automatiquement qualifié·e·s pour la participation à la compétition pour le titre.

Un club ne peut participer à la Free Combination Jeunesse 3 que s'il participe également dans le Team Jeunesse 3.

Pour les catégories Jeunesse 3 et Jeunesse 2:

- Dans toutes les *Figure Sessions*, tou·te·s les athlètes doivent toujours présenter 4 figures.
- Tou·te·s les nageurs·ses participant au Team, Mixed Duet, Solo, Male Solo doivent participer à la compétition de qualification de leur catégorie et se qualifier pour la participation à la compétition pour les titres.

- Tou-te-s les nageurs-ses qui ne participent qu'à la *Free Combination* doivent néanmoins aux tours de qualification et à l'entraînement des figures pendant la compétition des finales.
- Les Teams se composent d'au moins quatre (4), mais pas de plus de huit (8) athlètes; La *Free Combination* se compose d'au moins quatre (4), mais pas de plus de dix (10) athlètes. Le nombre total des athlètes peut inclure un nombre maximal de deux (2) participants masculins

Pour la catégorie Jeunesse 1:

- L'*Acrobatic Routine* se compose d'au moins quatre (4), mais pas de plus de dix (10) athlètes. . Le nombre total des athlètes peut inclure un nombre maximal de deux (2) participants masculins

4.2 COMPÉTITION DE QUALIFICATION

4.2.1 DISPOSITIONS D'EXÉCUTION

La compétition de qualification des catégories Jeunesse 3 et Jeunesse 2 comporte des *Figure sessions*.

Les *Required Figures* sont celles indiquées dans l'Appendix I des *World Aquatics-Rules, age group 12 years and younger, resp. age group 13 – 15 years*.

Dans chaque *Panel*, au moins cinq (5) juges qualifié-e-s doivent être engagé-e-s.

4.2.2 LISTE DE RÉSULTATS, ORDRE DE QUALIFICATION

Les résultats individuels des nageur-euse-s :

- sont publiés sur une liste de résultats par catégorie, avec les points obtenus;
- sont pris en compte pour calculer les ordres de qualification pour chaque épreuve annoncée. Ces listes déterminent les droits à participer à la compétition pour le titre.

Pour les nageur-euse-s inscrit-e-s, mais qui ne peuvent pas participer et qui présentent un certificat médical avant ou pendant la compétition de qualification, c'est le résultat de la compétition de qualification de l'année précédente dans la même catégorie qui est pris en compte pour le calcul de la liste de qualification.

Les nageur-euse-s qui doivent se désinscrire pour la compétition de qualification pour les raisons sus-mentionnées et qui n'ont pas de résultat de l'année précédente, ne peuvent se qualifier que pour la compétition pour le titre du *Team* et/ou de la *Free combination*. Elles-ils figureront à la fin de la liste de qualification

Pour la compétition pour le titre sont qualifiées pour les *Free Routines* :

- en *Solo* et en *Duet* les 18 nageur-euse-s / équipes les mieux classé-e-s;
- en *Male Solo*, *Mixed Duet*, en *Team* et en *Free combination* toute les équipes figurant dans la liste de qualification.

Un maximum de 3 solos/duos peuvent être inscrits par club.

4.2.3 DISTINCTIONS

Pour chacune des deux catégories, des médailles seront remises et des titres attribués.

4.3 COMPÉTITIONS POUR LE TITRE

4.3.1 DISPOSITIONS D'EXÉCUTION

Les *Figure Session* des catégories Jeunesse 3 et Jeunesse 2 seront à nouveau nagées, sans tenir compte des résultats de la compétition de qualification. Les *Required Figures* sont celles de l'Appendix I des *World Aquatics-Rules* pour les *Age Groups* 12 ans et plus jeune, resp. 13 à 15 ans.

Le tirage au sort des *Free Routines* des catégories Jeunesse 2 et Jeunesse 3 est effectué en fonction des résultats obtenus lors de la *Figure session* de la compétition pour le titre.

Le tirage au sort de toutes les *routines* de la catégorie Jeunesse 1 est effectué en fonction des inscriptions reçues.

Lors de l'attribution des numéros de départ, la règle spéciale concernant le numéro de départ 1 s'applique à un·e nageur·euse ou à une équipe uniquement dans la catégorie d'âge respective.

Dans chaque *Panel*, les juges doivent être engagé·e·s de la manière suivante :

- *Figure Session* : six (6) à sept (7) juges;
- *Routines* : cinq (5) juges.
- Pour toutes les *Routines*, deux groupes doivent être engagés lors de trois (3) *Technical Controllers* respectifs : un (1) *Difficulty Technical Controller* (DTC) et deux (2) *Difficulty Assistant Technical Controllers* (DATC).

4.3.2 DISTINCTIONS

Des médailles sont attribuées pour toutes les catégories de toutes les compétitions.

Les titres suivants sont décernés :

Champion·ne suisse Jeunesse 2 / Jeunesse 3
pour l'année 20xx
Solo / Male Solo / Duet / Mixed Duet / Team/ Free Combination

Champion·ne suisse *Technical Routine* Jeunesse 1
pour l'année 20xx
Solo / Male Solo / Duet / Mixed Duet / Team

Champion·ne suisse *Free Routine* Jeunesse 1
pour l'année 20xx
Solo / Male Solo / Duet / Mixed Duet / Team

Championne suisse *Free Combination* Jeunesse 3 / Jeunesse 2
pour l'année 20xx

Championne suisse *Acrobatic Routine* Jeunesse 1
pour l'année 20xx

En outre, un classement sera établi selon le Ranking System. Le premier du classement devrait recevoir un prix ou un diplôme (il incombe à l'organisateur de la compétition de fournir le prix).

5. CHAMPIONNAT SUISSE DES MASTERS

5.1 MODE D'EXÉCUTION

5.1.1 BUT

Le championnat suisse des Masters vise :

- soutenir le sport pour tous en Suisse, et
- donner l'opportunité aux nageur·euse·s actif·ve·s de présenter leurs chorégraphies et de se comparer aux autres.

En outre il sert également de qualification pour la participation aux Championnats du monde et aux championnats d'Europe des Masters.

Il se déroule durant la première moitié de l'année. Il peut avoir lieu soit conjointement à une compétition nationale ou à une compétition sur invitation, soit comme compétition indépendante.

Le championnat suisse des Masters est également ouvert aux clubs étrangers.

5.1.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'âge minimum en Suisse est de 20 ans, pour World Aquatics 25 ans.

Tout·e·s les nageur·euse·s doivent avoir réussi une fois le test 3 (avant 2014 le test 7 ou avant 2002 le test 6) ou le Test Masters (après 2021).

Pas de minima pour les clubs étrangers.

5.1.3 CATÉGORIES

Le championnat suisse des masters sont classés dans les catégories d'âge suivantes :

- *Solo, Male Solo / Duet* et *Mixed Duet* (âge moyen des nageur·euse·s) :
- 20 ans et plus; 30 ans et plus; 40 ans et plus; 50 ans et plus; 60 ans et plus;
- *Team* et *Free Combination* (âge moyen des nageur·euse·s) :
- 20 ans et plus (pour *World Aquatics* 25 ans et plus); 35 ans et plus; 50 ans et plus; 65 ans et plus.

Pour les nageur·euse·s / équipes suisses souhaitant participer à des concours internationaux de Masters à l'étranger, les dispositions de la fédération étrangère s'appliquent.

5.1.4 ÉPREUVES

Le programme de la compétition comprend les épreuves suivantes selon les *World Aquatics-Rules* :

<i>Solo</i> <i>Male Solo</i> <i>Duet</i> <i>Mixed Duet</i> <i>Team</i>	Pour chacune des cinq épreuves : - <i>Technical Routine</i> et <i>Free Routine</i> ; le classement se fait séparément, avec classement direct
<i>Free Combination</i>	- <i>Free Routine</i> , comme épreuve séparée, avec classement direct.

5.2 DÉROULEMENT

5.2.1 DISPOSITIONS D'EXÉCUTION

Pour les *Technical Routines*, la tenue obligatoire se compose d'un maillot de bain noir uni et d'un bonnet blanc

Les *Technical Routines* contiennent les *Required Elements* selon l'Appendix I des World Aquatics Master Rules.

La durée maximale des *routines* est de:

- | | | |
|---------------------------|---------------------------|----------------------------|
| • <i>Solo:</i> | <i>Technical Routines</i> | Max. 2 Minuten |
| | <i>Free Routines</i> | Max. 2 Minuten 15 Sekunden |
| • <i>Duet/</i> | <i>Technical Routines</i> | Max. 2 Minute 20 Sekunden |
| <i>Mixed Duet:</i> | <i>Free Routines</i> | Max. 2 Minuten 45 Sekunden |
| • <i>Team:</i> | <i>Technical Routines</i> | Max. 2 Minute 50 Sekunden |
| | <i>Free Routines</i> | Max. 3 Minuten 30 Sekunden |
| • <i>Free Combination</i> | | Max. 4 Minuten |

Il n'y a pas de limite de temps inférieure.

Le tirage au sort de l'ordre de départs de toutes les *Routines* est effectué en fonction des inscriptions reçues, sans tenir compte des catégories.

Dans chaque *Panel*, quatre (4) à cinq (5) juges qualifié·e·s doivent être engagé·e·s.

5.2.2 DISTINCTIONS

Des médailles sont remises pour chaque épreuve par catégorie d'âge.

Les titres suivants sont décernés pour chaque catégorie :

Champion·ne suisse Masters en catégorie d'âge xxx
pour l'année 20xx
Solo / Male Solo / Duet / Mixed Duet / Team / Free combination

Un classement séparé sera effectué pour les catégories open.

En outre, un classement sera établi selon le Ranking System. Le premier du classement devrait recevoir un prix ou un diplôme (il incombe à l'organisateur de la compétition de fournir le prix).

5.3 PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS D'EUROPE OU DU MONDE DES MASTERS

Les *Age groups* de World Aquatics sont définis ainsi :

- *Solo* et *Duet* (moyennes des nageur·euse·s participant·e·s) :
 - 25 – 29 ans; 30 – 39 ans; 40 – 49 ans; 50 – 59 ans; 60 – 69 ans; 70 – 79 ans; 80 ans et plus;

- *Team* et *Free Combination* (moyennes des nageur·euse·s participant·e·s) :
 - 25 – 34 ans; 35 – 49 ans; 50 – 64 ans; 65 ans et plus.

Les nageur·euse·s, équipes qui désirent participer aux championnats d'Europe ou du Monde masters doivent participer aux championnats suisses des Masters pour chaque épreuve concernée dans la même composition que celle annoncée pour les championnats d'Europe ou du Monde conformément aux catégories d'âge de *World Aquatics*.

Par dérogation au 1^{er} paragraphe, des nageur·euse·s n'ayant pas participé au championnat suisse des masters de la saison en cours, peuvent être annoncé·e·s comme suit :

- Pour l'épreuve des *Team* deux (2) nageur·euse·s
- Pour la *Free combination* trois (3) nageur·euse·s.

Si ces conditions ne sont pas remplies, aucune autorisation de participation ne sera accordée.

6. INTERNATIONAL SWISS YOUTH COMPETITION

6.1 MODE D'EXÉCUTION

6.1.1 BUT

L'International Swiss Youth Competition :

- vise en premier lieu à promouvoir le sport d'élite catégories *Youth et Juniors*
- offre l'opportunité aux clubs suisses de participer à une compétition internationale;
- permet la comparaison avec des équipes étrangères.

Elle se déroule annuellement durant la première moitié de l'année.

6.1.2 CATÉGORIES

Les catégories suivantes sont valables pour les compétitrices :

- J2 (Youth) : 15 ans et moins ; les nageuses doivent être en possession du test 4.
- J1 (juniors) : 19 ans et moins ; les nageuses doivent être en possession du test 5.

Pour les compétiteurs masculins, les catégories suivantes sont valables pour les compétitions :

- J2 (Youth) : 16 ans et moins ; les nageurs doivent être en possession du test 4 ; ils peuvent participer en J 2.
- J1 (juniors) : 20 ans et moins ; les nageurs doivent être en possession du test 5. ils peuvent participer en J1

Les informations concernant les tests requis s'appliquent uniquement aux athlètes des clubs suisses. De plus, un-e ou plusieurs athlètes (masculins ou féminins) de la catégorie inférieure (indépendamment de l'année de naissance) peuvent participer dans la catégorie supérieure sans être en possession du test exigé par la catégorie supérieure. Il suffit qu'ils-elles possèdent le test de leur catégorie.

6.1.3 PROGRAMME DES ÉPREUVES

Le programme comprend les épreuves suivantes selon les *World Aquatics-Rules* :

<i>Solo / Male Solo</i> <i>Duet</i> <i>Mixed Duet</i> <i>Team</i>	J2 (Youth)	Pour chacune des cinq épreuves : - <i>Figure Session</i> et <i>Free Routine</i> , Le classement s'obtient par l'addition des points des deux sessions, chacune comptant pour 100%
	J1 Juniors	Pour chacune des cinq épreuves : - <i>Technical Routine</i> , sans finale avec classement direct - <i>Free Routine</i> , sans finale avec classement direct

<i>Free Combination</i>	J2 (Youth)	Pour cette compétition : - Figure Session et Free Routine, Le classement s'obtient par l'addition des points des deux sessions, chacune comptant pour 100%, sans finale avec classement direct
<i>Acrobatic Routine</i>	J1 Juniors	<i>Acrobatic Routine</i> , sans finale, avec classement immédiat

En *Solo*, en *Male Solo*, en *Duet* et en *Mixed Duet* un club / une nation peut participer avec deux (2) nageur·euse·s / *Duets* en *Technical Routines* et deux (2) nageur·euse·s / *Duets* en *Free Routines*.

Dans les disciplines *Team*, *Free Combination*, *Acrobatic Routine*, deux (2) athlètes masculins au maximum peuvent participer.

En *Team*, et en *Free Combination* les clubs peuvent participer avec plusieurs équipes.

Un·e nageur·euse ne peut nager que dans une seule équipe dans chacune des épreuves mentionnées.

6.2 DÉROULEMENT

6.2.1 MODALITÉ D'EXÉCUTION

Le tirage au sort de l'ordre des départs des *Free Routines* de la catégorie *Youth* est effectué en fonction des résultats obtenus lors de la *Figure session*.

Le tirage au sort de toutes les *Routines* de la catégorie Juniors est effectué en fonction des inscriptions reçues.

La durée des *Routines* des deux catégories correspondent aux *World Aquatics-Rules* (Appendix III).

Dans chaque *Panel*, les juges doivent être engagé·e·s de la manière suivante :

- *Figure Session* cinq (5) à sept (7) juges
- *Routines* cinq (5) juges.

Pour toutes les *Routines*, deux groupes doivent être engagés lors de trois (3) *Technical Controllers* respectifs : un (1) *Difficulty Technical Controller* (DTC) et deux (2) *Difficulty Assistant Technical Controllers* (DATC).

6.2.2 OBLIGATION DE METTRE DES JUGES À DISPOSITION

Les clubs étrangers / sélections nationales mettent au minimum un·e juge qualifié·e par catégorie à disposition. Pour les clubs suisses l'article 1.4.2 de ce règlement est valable.

6.2.3 DISTINCTIONS

Des médailles sont remises pour les rangs 1 à 3 pour chaque épreuve de chaque catégorie, aucun titre n'est décerné.

En outre, un classement des clubs sera établi selon le Club Ranking System. Le premier club du classement devrait recevoir un prix ou un diplôme (il appartient à l'organisateur de la compétition de fournir le prix).

7. KIDS LIGA CUP

7.1 MODE D'EXÉCUTION

7.1.1 BUT, DURÉE

La Kids Liga Cup vise la promotion des plus jeunes nageur·euse·s et la détection de nouveaux talents. Elle se déroule durant la première moitié de l'année au cours du premier semestre sur deux jours consécutifs, en deux parties : le Winter Kids Liga Cup (uniquement Figures Sessions), organisé conjointement avec la qualification pour les Championnats suisses de la relève, et le Summer Kids Liga Cup (Figures and Routine Sessions). La participation au Winter Kids Liga Cup est obligatoire pour pouvoir participer au Summer Kids Liga Cup (les exceptions sont valables avec un certificat médical).

7.1.2 CATÉGORIES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les catégories suivantes sont proposées

- J4 10 ans et plus jeunes
les nageur·euse·s doivent être en possession du test 2 au minimum;
- J3 12 ans et plus jeunes.
les nageur·euse·s doivent être en possession du test 3 au minimum;

7.1.3 ÉPREUVES

Le programme de la compétition comprend les épreuves suivantes :

<i>Solo</i> <i>Duet</i> <i>Mixed Duet</i> <i>Team</i> <i>Free Combination</i>	J3	Pour chacune des quatre épreuves et des deux catégories : - <i>Figure Session</i> et <i>Free Routine</i> , sans finale. Le classement s'obtient pour chaque catégorie par l'addition des points de la <i>Figure session</i> et des <i>Free Routines</i> comptant chacune pour 100%. - <i>Figure Session</i> et <i>Free Combination</i> . Le classement s'obtient par le total des points obtenus lors de la <i>Figure Session</i> et de la <i>Free Combination</i> , chacun comptant pour 100%.
<i>Duet</i> <i>Mixed Duet</i> <i>Team</i>	J4	Pour chacune des trois épreuves et des deux catégories : - <i>Figure Session</i> et <i>Free Routine</i> , sans finale. Le classement s'obtient pour chaque catégorie par l'addition des points de la <i>Figure session</i> et des <i>Free Routines</i> comptant chacune pour 100%.

Un club ne peut participer à la *Free Combination* J3 s'il participe également dans le *Team* J3.

7.2 DÉROULEMENT

7.2.1 DISPOSITIONS D'EXÉCUTION

Le tirage au sort de l'ordre de départ de la *Figure session* et de toutes les *routines* des deux catégories est effectué en fonction des inscriptions reçues.

La durée et les exigences de la *Routine* ainsi que des *Required Figures* sont réglées dans les directives Kids Liga.

Dans chaque *Panel*, les juges doivent être engagé-e-s de la manière suivante :

- *Figure Session* cinq (5) à sept (7) juges
- *Routines* quatre (4) à cinq (5) juges.

Pour toutes les *Routines*, deux groupes doivent être engagés lors de trois (3) *Technical Controllers* respectifs : un (1) *Difficulty Technical Controller* (DTC) et deux (2) *Difficulty Assistant Technical Controllers* (DATC).

7.2.2 DISTINCTIONS

Pour la catégorie J3 dans chaque catégorie les distinctions suivantes sont décernées en *Solo*, *Duet*, *Mixed Duet*, *Team* et *Free Combination*:

- Médailles pour les rangs 1 à 3
- Diplômes pour les rangs 4 à 6.

Pour la catégorie J4 dans chaque catégorie les distinctions suivantes sont décernées en *Duet*, *Mixed Duet* et *Team* :

- Médailles pour les rangs 1 à 3
- Diplômes pour les rangs 4 à 6.

En outre, un classement des clubs est établi selon le Club Ranking System. Le club classé au premier rang recevra une distinction (il incombe à l'organisateur de la compétition de fournir le prix).